



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 juillet 2020  
18 heures 00

-----

GF/VC

N° 002543

Direction Générale  
des Services -  
Désignation des  
quatre représentants  
de la commune d'Apt  
au sein du  
Groupement d'Intérêt  
Public de la  
restauration du Pays  
d'Apt Luberon

Affiché le :

**Le mercredi 15 juillet 2020 à 18 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 9 juillet 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseillère municipale), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère municipale)

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS :**

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévues par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et des textes qui régissent ces organismes.

En application de l'article 19.1 de la convention constitutive approuvé par l'arrêté préfectoral du 6 juin 2016, la Commune d'Apt est représentée pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public de la restauration du Pays d'Apt Luberon par :

« Quatre (4) élus représentant la Commune désignés librement par l'Assemblée délibérante de la personne morale. Ces personnes physiques peuvent se faire assister par toute personne de leur choix. Elles peuvent se faire représenter par toute personne de leur choix sous réserve de disposer d'un mandat exprès de la pour ce faire et que ce mandat soit joint au procès-verbal de l'assemblée générale. »

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20200715-2543-D  
Date de télétransmission : 17/07/2020  
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Afin d'alléger la procédure de désignation du représentant de la collectivité, le Maire propose

que le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour qu'il ne soit pas procédé au scrutin secret aux nominations, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21, 4 alinéa du Code général des collectivités territoriales.

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 et L. 1524-5.

**Vu**, l'arrêté du Préfet de Vaucluse en date du 6 juin 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de la Restauration du Pays d'Apt Luberon.

**Vu**, l'article 19.1 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public de la Restauration du Pays d'Apt Luberon.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Dans un premier temps, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer pour qu'il ne soit pas procédé aux nominations au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121 -21 4<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans un second temps, le Conseil Municipal décide de désigner pour représenter la Commune d'Apt et siéger au sein de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public de la restauration du Pays d'Apt Luberon :

- 1) Dominique SANTONI
- 2) Frédéric SACCO
- 3) Sylvie TURC
- 4) Gaëlle LETTERON

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20200715-2543-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2020  
Date de réception préfecture : 17/07/2020